

Charte des 4^e Assises de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable pour la transition écologique



Préambule

Cette charte, rédigée au sein du Groupe d'Organisation des Assises (GOA) en 2016, constitue un cadre dans lequel les organisateurs d'Assises en territoire (locales, départementales, régionales ou nationales) sont invités à évoluer librement.

En adhérant aux propositions formulées dans cette charte les organisateurs d'Assises contribueront à la mise en œuvre des quatrièmes Assises de l'Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable dans les territoires.

La lecture de l'Appel et de l'historique des Assises éclaire l'esprit de cette charte.

Définition et objectifs des Assises

Les Assises portent sur l'éducation à l'environnement, que nous pouvons aussi appeler éducation au développement durable, éducation à la nature, à l'écologie ou pour la transition écologique... La dimension éducative y est bien présente autant que la dimension environnementale.

On appelle « assises » une assemblée éphémère qui réunit les citoyens volontaires et les acteurs organisés particulièrement concernés par une question donnée dans un territoire donné.

À partir des visions singulières des uns et des autres, le but des assises est de nourrir une réflexion collective afin de dégager par l'échange, la participation et la discussion une vision commune qui pourra ensuite être portée par l'ensemble.

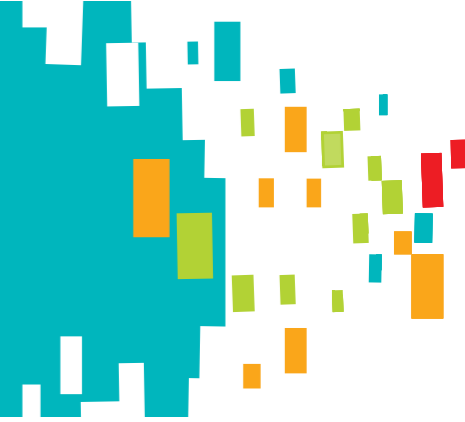
Le sujet des 4^e Assises de l'éducation à l'environnement vers un développement durable est l'action conduite en vue d'une transformation culturelle de la société pour que la transition écologique se fasse dans les meilleures conditions pour toutes et tous. Sont donc concernés les processus de sensibilisation, d'information, de formation, d'éducation, d'accompagnement et de communication allant dans le sens de l'apprentissage pour tous d'une autre façon d'habiter la Terre.

Si les organisateurs estiment que le terme « assises » n'est pas suffisamment « parlant » sur le territoire, l'événement peut être intitulé autrement, en spécifiant toujours « dans le cadre des quatrièmes Assises de l'EEDD ».



Le processus des assises peut permettre de créer, de dynamiser ou de (re)questionner le projet d'Éducation à l'Environnement à l'échelle d'un territoire, notamment des nouvelles régions.

Charte des 4^e Assises de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable pour la transition écologique



Qui peut organiser des Assises

La gouvernance des Assises n'appartient pas à une sphère d'acteurs : État, collectivités, associations, syndicats, entreprises. Elle est partagée.

Considérant que la diversité des expériences constitue un atout pour nourrir les échanges, sera considéré comme « Assises » un événement organisé à minima par trois sphères d'acteurs. Les organisateurs d'Assises sont en lien les uns avec les autres, en lien avec le GOA mais aussi dans la mesure du possible avec les organisateurs d'Assises des territoires voisins et des Assises de leur département et de leur région.

Dans ces Assises le travail est collectif entre toutes les sphères d'acteurs.

Comment ça se passe tout ça

Ces assises peuvent se dérouler sur quelques heures ou quelques jours entre octobre 2016 et novembre 2018. Elles peuvent réunir quelques dizaines de personnes ou plusieurs centaines. Elles sont ouvertes aux personnes de tous âges, et/ou toute organisation souhaitant s'associer aux travaux collectifs.

Si des droits d'entrée doivent être perçus, ils ne peuvent être une cause d'exclusion.

Les Assises sont apprenantes et s'appuient sur les méthodes des pédagogies actives où la voix de chacun est accueillie dans une écoute attentive, sans jugement et sans hiérarchie, dans une relation d'équivalence.

Elles n'ont pas de format prédéfini et peuvent donc prendre toute forme voulue et choisie par les acteurs qui les organisent en fonction des besoins, moyens et possibilités du territoire.

Les retours et actions mises en œuvre, de chaque événement d'Assises territoriales, seront mis en valeur lors de la clôture et synthèse du processus des quatrièmes Assises de l'EEDD en novembre 2018.

Cette valorisation sera une première étape au processus de suivi et de mesure d'impact de ces quatrièmes Assises de l'EEDD que chaque acteur aura à cœur de mener dans son territoire d'ici aux cinquièmes Assises.

L'éthique des Assises

Les Assises sont organisées dans un engagement sincère pour l'intérêt général et non dans un esprit de prosélytisme ou des visées de green washing.

Elles répondent à des critères d'éthique, de cohérence écologique et de cohésion sociale indissociables de l'EEDD.



le Groupe d'Organisation des Assises à Paris le 19 janvier 2017